ASSEMBLEE GENERALE MSA BOURGOGNE 24 MAI 2019





A la veille de notre Assemblée Générale et au moment où la MSA Bourgogne débute la préparation de ses prochaines élections, temps fort pour l'Institution qui, tous les cinq ans, renouvelle ses élus, délégués et administrateurs, le temps est venu de tirer un premier bilan du mandat en cours.

Le présent Dossier de Presse résume les points saillants de ces quatre dernières années avec comme fil conducteur, le contexte économique et social difficile que connaît l'agriculture. La MSA Bourgogne a dû s'adapter pour accompagner au mieux, les plus fragiles, tout en revoyant son organisation interne pour consolider sa place d'organisme de protection sociale pour sa population agricole.

Ce qu'il faut retenir :

La MSA Bourgogne, en moyenne, par an, sur les quatre dernières années, c'est plus de 900 millions d'euros distribués en faveur de ses adhérents.

- La Loi NOTRe qui structure la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté.
- Les mutualisations de proximité qui redessinent l'activité des MSA au sein d'une même région.
- Le déploiement de la dématérialisation qui modifie nos modes de contact avec nos adhérents.
- La mise en place de la Prime d'activité qui bénéficie à plus d'adhérents.
- La Déclaration sociale nominative qui simplifie les démarches des employeurs.
- Le Prélèvement à la source qui fait de la MSA un collecteur d'impôt.
- La crise agricole et l'accompagnement par la MSA, des exploitants et salariés agricoles en situation de fragilité.
- Les Elections MSA 2020 pour un nouveau mandat d'élus engagés pour cinq ans aux côtés des populations agricoles de Bourgogne.

1 - LES EVOLUTIONS ORGANISATIONNELLES

Après avoir fusionné les quatre sites bourguignons, des évolutions législatives ou réglementaires sont venues modifier le paysage du régime agricole.

La **Réforme territoriale ou Loi NOTRe**, qui, en 2015, a impulsé la création de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté regroupant tous les services de l'Etat au sein d'une même entité. Pour parler et agir de façon coordonnée, les deux caisses de MSA de la région, Bourgogne et Franche-Comté, ont ainsi créé une association régionale, l'ARCMSA BFC, interlocuteur privilégié des partenaires régionaux tels que la Préfecture de Région, le Conseil Régional, la Chambre Régionale d'Agriculture, l'Agence Régionale de Santé, la Direccte, avec, pour vocation, de porter un projet régional de santé adapté au monde agricole et rural.

La Convention d'Objectifs et de Gestion 2016/2020, négociée avec l'Etat, listant, pour cinq ans, les engagements à tenir : développement des téléservices, simplification des démarches, accompagnement des assurés, prévention santé et performance globale avec de fortes pressions sur les effectifs et les moyens. Des exigences qui ont poussé la MSA à réfléchir à une nouvelle organisation de son réseau pour préserver la proximité sur tout le territoire et améliorer la performance, avec l'appui des conseils d'administration, des élus de terrain et bien sûr, des salariés.

Le choix s'est ainsi porté sur **les mutualisations de proximité**, pour maintenir les sites de production et d'accueil, et consiste à faire gérer par une caisse de même région, certaines activités. Ceci, sans impact sur la gouvernance politique et administrative, ni sur les politiques déployées sur les territoires, d'action sanitaire et sociale, ou d'offre de services directs aux adhérents, des partenariats, qui restent propres à chaque caisse. Travail de longue haleine, la mutualisation de proximité avec la Franche-Comté a débuté le 3 avril 2018 et a demandé un effort important d'adaptation des salariés des deux caisses.

Indispensable pour mener à bien nos missions, l'offre de services en ligne de la MSA Bourgogne ne cesse de s'étoffer pour toujours mieux accompagner les adhérents et faciliter leurs démarches au quotidien. Ce gain de temps pour l'adhérent et la MSA, nous permet d'accompagner au mieux celles et ceux qui sont le plus loin de la dématérialisation.

Enfin, à l'automne 2018, la Caisse Centrale a annoncé la construction d'un **Plan Stratégique 2025** dont l'objectif est de promouvoir la place de la MSA dans la protection sociale de demain. Ce plan, qui sera présenté à l'Assemblée Générale de la Caisse Centrale, en juin prochain, donnera le cap à suivre tant pour les salariés de la MSA que pour les futurs délégués. Promouvoir la place de la MSA dans la protection sociale de demain, investir plus fortement les territoires ruraux, mettre en œuvre de nouvelles activités, avec pour seul leitmotiv : la qualité du service rendu.

2 - LES EVOLUTIONS LEGISLATIVES

Depuis le 1^{er} janvier 2016, **la Complémentaire santé** oblige l'employeur à proposer une complémentaire santé collective à l'ensemble de ses salariés. La MSA gère les contrats.

A la même date, la **Prime d'activité** (PPA) est venue remplacer le RSA activité et la prime pour l'emploi. Cette nouvelle prestation ouverte aux salariés et non salariés, dès 18 ans, permet, sous conditions, de bénéficier d'une aide pour compléter les revenus. En décembre dernier, le gouvernement a décidé d'accélérer la revalorisation du dispositif, dans le cadre de l'action en faveur du pouvoir d'achat.

Prévue en 2016 pour être finalement reportée en 2017, la **Déclaration sociale nominative** (DSN) remplace et simplifie la majorité des déclarations sociales des employeurs, en automatisant leur transmission à partir des données de paie... La DNS concerne désormais tous les employeurs de main d'œuvre.

En juillet 2017, la mise en place de la **LURA** (Liquidation Unique des Régimes Alignés), un guichet unique pour la demande, l'instruction et le paiement de la retraite de base. La caisse de la dernière activité est la seule interlocutrice (sauf régime des NSA).

En matière de **Retraite complémentaire obligatoire** (RCO), l'objectif de la Loi de 2014 était de porter progressivement la retraite non salariée agricole à 75% du SMIC agricole net pour une carrière complète de chef d'exploitation. Cette revalorisation est effective sur trois ans (janvier 2015 : 820,92 euros ; janvier 2016 : 836,30 euros et janvier 2017 : 855 euros) soit une évolution de 8% sur trois ans. Mais les réserves de la RCO ne sont pas inépuisables d'où l'augmentation du taux de cotisations de retraite complémentaire sur 2017 et 2018. Par ailleurs, le problème de fonds des petites retraites reste entier. En effet, la demande initiale de porter la retraite non salariée agricole à 85% n'a toujours pas abouti.

Au 1^{er} janvier 2018 : **Surface minimale d'assujettissement** (SMA). Conformément à la loi d'avenir du 13 octobre 2014, le Conseil d'Administration, qui a désormais la compétence pour définir la valeur de la SMA pour chaque région naturelle du département et chaque nature de production, à l'exception des productions hors sols, a décidé d'harmoniser et de simplifier les critères d'assujettissement des non salariés agricoles. Ainsi, après un temps d'échanges avec toutes les organisations agricoles, les DDT... et validation par les Préfets, une seule et unique SMA et une parcelle de subsistance identique ont été mises en place pour les quatre départements bourguignons.

Nouveau, en 2018, l'employeur peut recourir au **nouveau Tesa** pour gérer ses salariés, en CDI (jusqu'à 20 CDI) ou en CDD. Il a aussi la possibilité d'utiliser conjointement le nouveau Tesa pour ses salariés en contrats courts et la DSN pour les autres.

Fin 2018, après d'âpres échanges entre les pouvoirs publics et la profession, **l'exonération** des charges TO/DE pour l'emploi de travailleurs saisonniers a été maintenue pour deux ans.

A partir du 1^{er} janvier 2019, le **Prélèvement à la source** (PAS) de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur. La MSA assume, désormais, la collecte de l'impôt pour les adhérents retraités.

Avec les obligations liées à la DSN et à la mise en place du prélèvement à la source, les informations demandées aux entreprises ont évolué. Pour répondre au mieux aux besoins des entreprises agricoles et simplifier les démarches pour l'emploi de leurs salariés, la MSA a adapté **son offre de services Tesa** (maintien du Tesa Simplifié au-delà du 1^{er} janvier 2019, son utilisation conjointe avec la DSN possible, le Tesa+ pour les entreprises sans logiciel de paie, ni tiers déclarant, employant CDD et CDI...).

Enfin, annoncée depuis longtemps, la **Réforme des retraites** devrait voir le jour cette année. Basée sur le principe d'un régime unique où chaque euro cotisé donne le même droit, elle n'empêche pas la pluralité d'opérateurs. Grâce à son guichet unique, la MSA est, déjà, aujourd'hui, en situation de gérer à la fois des régimes de salariés et de non salariés, de base et complémentaires, en annuités et en points, elle y a donc toute sa place, car régime unique ne veut pas dire organisme unique.

3 - L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MSA BOURGOGNE FACE A LA CRISE AGRICOLE

Au cours du mandat précédent (2010/2015), nous avions accompagné les ressortissants qui rencontraient des difficultés et particulièrement en 2014, année difficile pour toutes les productions. Cet accompagnement, nous l'avons maintenu et amplifié depuis car, hélas, l'agriculture évolue dans un contexte socio-économique difficile qui perdure.

Dès 2015, nous avons entrepris de renouveler les mesures mises en place précédemment, comme la prise en charge partielle des cotisations sociales, les étalements de cotisations, les aides financières et ajouté à cela, la réduction de l'assiette minimum maladie et la possibilité pour les agriculteurs les plus en difficulté, d'opter pour l'assiette annuelle des cotisations (option N-1). Ainsi, de 2015 à 2018, c'est plus de 7 millions d'euros qui ont été attribués à la prise en charge partielle des cotisations sociales.

En 2016, problèmes sanitaires, aléas climatiques et crises de marchés ont affecté la plupart des filières et poussé le gouvernement à proposer un pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles. Ainsi, de nouvelles mesures d'accompagnement financier ont été mises en place : suppression complète de l'assiette minimum maladiematernité, la possibilité, de nouveau, pour les plus fragiles, d'opter pour l'assiette annuelle des cotisations, une « année blanche sociale » pour tous les agriculteurs ayant dégagé un très faible revenu en 2015, des prises en charge de cotisations...

En 2017, trois mesures sociales ont été mises en place :

- La systématisation du dispositif « Rendez-vous prestations MSA » pour faire le point sur sa situation, ses droits sociaux, les différentes possibilités d'accompagnement, les dispositifs proposés par nos partenaires,
- L'assouplissement des conditions d'accès à la Prime d'activité et au RSA, pour permettre aux plus nombreux d'en bénéficier,
- L'aide au répit pour soutenir les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel.
 Cette mesure a bénéficié à 140 exploitants, pour 1 230 jours de remplacement et un montant engagé de 222 000 €.

Parallèlement, la MSA a mis en ligne Pass'AGRI^(*), un guide qui recense tous les dispositifs d'accompagnement qu'elle propose et ceux de ses réseaux de soutien (Ministère de l'agriculture, Chambres d'agriculture, FNSEA, organismes de formation...).

(*) disponible sur le site internet de la MSA Bourgogne à l'adresse suivante : bourgogne.msa.fr/lfy/pass-agri

4 - LA MSA BOURGOGNE ET SES ADHERENTS

L'accompagnement des exploitants et salariés agricoles en situation fragilisée est la priorité de notre Plan d'Action Sanitaire et Sociale 2016-2020. Dans ce cadre, il a été décidé de renforcer notamment la concertation des professionnels tant en interne MSA qu'en externe, en lien avec les différents organismes partenaires concernés pour un accompagnement plus qualitatif des actifs agricoles. Se concerter, se coordonner pour établir un diagnostic de la situation et définir ensemble un plan d'accompagnement en lien avec les personnes concernées est une vraie plus value. Ainsi, en interne et sur chaque département, des instances de coordination ont été créées, pour la prévention des risques psychosociaux et pour le maintien dans l'emploi des actifs en risque de désinsertion professionnelle. Ces instances sont constituées de médecins et infirmiers du travail, conseillers en prévention et travailleurs sociaux de la MSA, avec l'appui de psychologues et des conseillers de Cap Emploi et du Sameth (Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés).

Concernant les structures départementales en faveur des exploitants agricoles dans lesquelles la MSA Bourgogne occupe une place importante : Faire Face Ensemble 21, Aid'Agri 58, AgriSolidarité 71 et Réagir 89 sont devenus des dispositifs départementaux partenariaux incontournables.

Enfin, pour diffuser l'information et faire connaître les dispositifs d'aide qu'elle propose, la MSA Bourgogne a réalisé un film. Intitulé *Oser! La MSA à vos côtés*, ce film a pour objectif de libérer la parole, pour que celles et ceux qui ont besoin d'un coup de pouce, n'hésitent pas à prendre contact avec les services de la MSA. Diffusé, entre autres, lors des réunions de terrain organisées à l'échelon local, il a permis de mobiliser les 1 382 délégués que la MSA compte en Bourgogne et qui ont un rôle central à jouer pour détecter les situations difficiles.

En 2018, sur nos fonds d'ASS, nous avons reconduit le dispositif d'accès au répit et nous l'avons élargi aux salariés. Ainsi, pour un budget global de 176 350 €, l'aide au remplacement de 10 jours a bénéficié à 111 exploitants agricoles et les actions de répit ont été mises en place pour 141 bénéficiaires (136 exploitants et 5 salariés).

Créé en octobre 2014 par la MSA, dans le cadre de son plan de prévention du suicide, le dispositif Agri'Ecoute a bénéficié de moyens d'actions amplifiés avec des psychologues spécialement formés à la gestion du mal-être et un suivi personnalisé. Par ailleurs, un réseau de bénévoles accompagnants initié en 2017 en Côte-d'Or et Saône-et-Loire, a été déployé sur le territoire, pour apporter un soutien à l'agriculteur, en complémentarité des interventions des travailleurs sociaux.

Cette année encore, la MSA accompagnera ses adhérents avec la mobilisation de son personnel et de ses élus. Ces derniers jouent, en effet, un rôle essentiel d'alerte auprès des services de la MSA, mais également de communication et d'information auprès des adhérents agricoles.

Si le Plan d'Action Sanitaire et Sociale 2016-2020 donne la priorité aux exploitants et salariés agricoles les plus fragiles, il n'en oublie pas pour autant, l'ensemble des ressortissants agricoles. Ainsi, deux autres axes d'actions existent :

La famille, les jeunes et les territoires

La MSA Bourgogne participe au développement de projets et de services sur les territoires ruraux, permettant de réduire les inégalités territoriales et sociales et soutenir l'implantation de structures adaptées en milieu rural : micro-crèches, crèches, maisons d'assistantes maternelles, lieux d'accueil parents / enfants.

Elle finance également des appels à projet, des actions autour de l'animation de la vie sociale, du mieux vivre en milieu rural...

Les seniors

La MSA Bourgogne a mis en place des actions pour préserver l'autonomie et redynamiser les liens de solidarité autour des aînés : soutien aux aidants à domicile, développement d'un Programme Santé Seniors Bourgogne (Les Ateliers Bons Jours : Pep's Eureka, Ateliers du Bien Vieillir, Conduite Senior...), déploiement de Chartes territoriales de solidarité autour des aînés, d'actions de prévention et de lutte contre l'isolement des personnes âgées (avec la CARSAT)...

5 - LES ELECTIONS 2020

2019 sera également, pour nous, une année consacrée à la préparation des élections prévue en janvier 2020. A nous de faire en sorte que ce 19ème rendez-vous mutualiste soit couronné de succès, en obtenant du monde agricole -exploitants, salariés et employeurs de main d'œuvre, actifs et retraités- un taux de participation significatif, légitimant la place du régime agricole sur les territoires. Pour cela, nous comptons sur l'appui de tous, nos délégués MSA actuels pour trouver les élus de demain, comme nos partenaires OPA pour être le relais d'information auprès de leurs adhérents.

Il s'agit là d'un moment important pour l'ensemble du monde agricole appelé à élire ses représentants.

Les femmes et les hommes qui seront élus, devront apporter des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes de la population agricole et rurale. Leur rôle d'information et les actions menées sur le terrain, reconnues de nos partenaires, des pouvoirs publics et des adhérents, constituent la meilleure preuve de leur utilité.

Dès la rentrée, des réunions d'information auront lieu sur tout le territoire pour expliquer ce qu'est un élu de la MSA et ce qu'on attend de lui, mais également pour trouver des candidats et mobiliser les électeurs. Mais les délégués en place sont invités, dès aujourd'hui, à « battre le pavé » pour être au rendez-vous fixé en janvier prochain.

6 - LA SANTE SECURITE AU TRAVAIL

Cette année, la Santé Sécurité au Travail est le thème central de notre Assemblée Générale.

Les enjeux de la Santé Sécurité au Travail dans le monde agricole

Les enjeux de la Santé Sécurité au Travail (SST) en milieu agricole sont propres à son secteur d'activité : nombre élevé de TPE, salariés et non-salariés, interaction avec l'animal, surexposition au risque machine et la prévention au risque chimique, aux troubles musculo-squelettiques, et au stress (pesticides, maltraitance des animaux).

Malgré les évolutions de la SST, « travailler peut encore nuire à la santé » : maladies professionnelles en hausse, accidents du travail en baisse mais plus coûteux, accidents mortels toujours trop nombreux.

La mission SST de la MSA est de préserver la santé des professionnels de l'agriculture dans toutes ses composantes (physique, mentale, sociale) en s'appuyant sur trois valeurs fortes :

- l'implication des travailleurs agricoles,
- la proximité, l'écoute et la présence sur le terrain,
- l'accompagnement des salariés, des exploitants et des chefs d'entreprise pour intégrer les principes de prévention des risques professionnels.

Les maladies professionnelles, la qualité de vie au travail -condition indispensable pour la santé des personnes et la performance de l'entreprise- et l'employabilité des actifs vieillissants ou en situation de handicap sont des préoccupations à part entière de la démarche de prévention.

Les professionnels de la Santé Sécurité au Travail

Composée de conseillers en prévention, de médecins du travail et d'infirmiers santé-travail, la **Santé Sécurité au Travail** a, pour objectif d'agir pour diminuer le nombre d'accidents et de maladies professionnelles dont sont victimes les exploitants et salariés agricoles. Ils mettent en place des actions individuelles ou collectives qui répondent au mieux aux attentes des professionnels des filières agricoles présentes en Bourgogne.

Le plan Santé Sécurité au Travail 2016-2020

Construit à partir du diagnostic local des risques dans les entreprises agricoles et l'analyse de la sinistralité nationale, le plan met l'accent sur la prévention primaire, la qualité de vie au travail et la lutte contre la désinsertion professionnelle, qui sont au cœur du Plan SST, avec pour objectif : la responsabilité sociale de la MSA qui s'engage pour prévenir l'usure au travail et la désinsertion professionnelle.

- évaluer les risques, développer une culture de prévention,
- s'orienter vers la prévention primaire, en améliorant la connaissance des facteurs de risque, en intégrant la prévention dans la formation initiale et continue,
- définir priorités et cibles, en démontrant nature et impact du risque, et le nombre de personnes concernées,
- prendre en compte les spécificités agricoles, notamment les risques animal et chimique,
- prévenir la désinsertion professionnelle,
- développer la qualité de vie au travail, en démontrant qu'investir en SST permet d'équilibrer conditions de travail / performance de l'entreprise,
- développer des actions communes salariés-exploitants, en intégrant les risques pour les intérimaires, stagiaires, apprentis et intervenants.

A l'occasion de l'Assemblée Générale, le service Santé Sécurité au Travail a choisi de mettre en évidence un panel des actions réalisées

5 vidéos seront ainsi présentées :

- 1. « Sportez-vous mieux » (troubles musculo-squelettiques)
- 2. « Prendre de la hauteur en toute sécurité » (chutes de hauteur)
- 3. « Matériels et installations de contention des bovins » (risque animal manipulation bovins)
- 4. « Utilisation de la tronçonneuse en sécurité » (risque machine)
- 5. « Gestion de la chute » (risque animal filière équine)

PRESENTATION DE L'EXPLOITATION DE PHILIPPE GRANSAGNES A QUETIGNY (21)

Philippe Gransagnes, 54 ans, a repris, au 1^{er} janvier 2009, l'exploitation sur laquelle, il était auparavant Chef de culture, à Quetigny. Installé sur 195 hectares en polyculture (colza, moutarde, orge, blé, soja, semences de soja et de maïs), Philippe Gransagnes fait partie, avec 7 autres exploitants, d'un groupement de propriétaires : une Association syndicale autorisée (ASA) d'irrigation, spécialisée dans la création de réserves d'eau. Philippe Gransagnes est également Président d'une CUMA, Vice Président FDSEA sur le canton de Dijon, membre de la Commission Végétale au sein de la FDSEA de Côte d'Or et délégué MSA.

L'exploitation de Philippe Gransagnes est bien connue de la MSA Bourgogne, en particulier de son service Santé Sécurité au Travail depuis de nombreuses années. Dès 2012, c'est au travers des appels à projet pour l'enseignement agricole et plus particulièrement de la Maison Familiale et Rurale (MFR) de Quetigny, que nous avons été amenés à financer certains aménagements dans la mesure où l'exploitation sert de terrain de travaux pédagogiques. Le choix de l'exploitation a été fait en fonction de la proximité de la MFR, mais aussi par rapport à l'engagement de l'agriculteur à travailler en sécurité. Cet aspect « sécuritaire » qu'il a mis en place permet d'accueillir d'autres groupes du Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de Quetigny, d'Agrosup, voire des professionnels lors des formations Certiphyto....

Les travaux pédagogiques réalisés sur l'exploitation de Philippe Gransagnes concernent notamment :

- la conduite et l'utilisation du tracteur en sécurité,
- le risque chimique : présentation du matériel de pulvérisation, du local de stockage de produits et de PPNU, de l'aire de lavage...,
- l'aménagement de l'atelier et l'entretien du matériel (changements de pièces, vidanges, mécanique sur véhicule léger, soufflage moissonneuse, manipulation de roues de tracteurs...)
- l'utilisation de la tronçonneuse en toute sécurité.

L'accompagnement financier de la MSA a porté sur la mise en place d'équipements visant à réduire les risques lors de ces différents travaux (caméra de recul, lève-roue, pont élévateur, escalier de rayonnage...), de sorte que les stagiaires puissent être formés en sécurité lors de leurs travaux, tout en prenant connaissance des aménagements possibles en tant que futurs professionnels.

Dans le même ordre d'idée, il y a lieu de noter que la MFR de Quetigny a également recours pour la partie élevage à la structure de notre formateur de l'Institut de l'élevage, Christophe Lapalus, dont l'exploitation se situe Saône-et-Loire et reçoit donc les stagiaires sur la partie Manipulation et contention des bovins, notre service prenant en charge le coût pédagogique de cette formation.

Ces deux exemples démontrent bien la synergie entre les établissements de formation et la MSA de sorte d'intégrer la prévention dans l'enseignement agricole. Nb : à ce propos, la convention nationale MSA / DRAAF / DIRECCTE devrait faire l'objet d'une déclinaison régionale en fin d'année.



Contact Presse MSA Bourgogne

Anne-Marie GUY

Ligne directe: 03.85.39.52.02 Portable: 07.86.12.13.69 Courriel: guy.anne-marie@bourgogne.msa.fr

Caisse Régionale MSA de Bourgogne

| 46 rue Félix Trutat | 0 969 36 20 50 |
|---------------------|------------------|
| 21046 DIJON Cedex | bourgogne.msa.fr |

